

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 24
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le lundi 27 mars à 10h30, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le vendredi 17 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 6

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Édouard BOS, Patrick HUSTACHE, Marc PARISSET

ABSENTS : 1

Michel JORCIN

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.



OBJET : Vote des taux des taxes locales 2017

Le Conseil municipal ayant établi le Budget primitif 2017, Monsieur Stéphane GIRARD, Maire, propose au Conseil municipal de maintenir les taux des Taxes locales 2017, soit :

	TAUX
Taxe d'habitation	29,20 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38,84 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	110,65 %
CFE	27,52 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'appliquer les taux présentés ci-dessus pour les Taxes locales 2017.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD